



## COMMUNE DE SAILLY-AU-BOIS

Encore une fois, c'est par courrier que je m'adresse à vous.

2021 aura été, tout comme 2020, une année très particulière qui restera gravée dans la mémoire collective. Cette crise sanitaire que nous traversons, qui nous isole, qui réduit temporairement nos libertés individuelles, nous empêche en ce début d'année d'organiser notre traditionnelle cérémonie des vœux.

Cette cérémonie est un temps important de la vie de notre village, un temps de rassemblement mais aussi un moment de convivialité. Cette cérémonie des vœux est aussi, par tradition, l'occasion de dresser un bilan des réalisations, actions et événements de l'année écoulée et de dessiner les contours des projets municipaux pour celle à venir.

La volonté et la solidarité : Ces deux engagements guident la dynamique des actions du Conseil Municipal.

Cela fait bientôt deux années que nous subissons la pandémie, notre façon de vivre s'en est trouvée bien changée. Malgré tout, nous avons essayé d'être positifs et avons réalisé quelques opérations en 2021 :

### Les réalisations de 2021



- réfection complète de la rue du Calvaire 70550€ HT avec 25000€ de subvention du Farda (Département) et 7055€ du fonds de concours de la Communauté de Communes du Sud Artois

-réfection d'une partie du trottoir Rue Haute et pose des potelets pour préserver le trottoir, ils étaient prévus en 2020

-réfection de 4 bouches d'égout 3210€ HT

-instauration d'une taxe de 10€ par ha qui servira à la réfection des chemins communaux malmenés par les travaux agricoles et les engins de plus en plus gros



-Travaux réalisés par le SIESA et Véolia : changement de la canalisation Rue Moinet

**Toiture de la nef de l'église** : montant total 77452,16€ HT avec 57314,59€ de subvention de la Région Hauts de France, du plan de relance de l'Etat, du fonds de concours de la CCSA, et du Parc Eolien des 3 communes ;



**Cimetière** : enlèvement du surplus des cailloux, pose d'un schiste fin, qui sera suivi d'un engazonnement, travaux opérés par la BRIF (association d'insertion de Bapaume). Remise en peinture de la grille. Coût : 4420€

L'entreprise Dessein a procédé au recensement de toutes les sépultures et réalisé un plan du cimetière. Un travail de recherche de toutes les concessions abandonnées est en cours

pour que nous puissions les reprendre, après toutes les démarches administratives que cela implique et qui va durer quelques années.

### La vie de la commune :



**-une centenaire à Saily :** le 27 mars, Mme Georgette Carette a fêté ses 100 ans. Mme le Maire lui a remis des fleurs, des friandises et la médaille de la Commune de la part de tout le village. Un regret toutefois, il a été impossible d'organiser une cérémonie officielle et de la fêter comme il se doit en cette période de crise sanitaire. Vous voyez qu'il fait bon vivre à Saily-au-Bois.

### Une opération portes ouvertes musicales à la chapelle

C'est dans le cadre du contrat local d'éducation artistique de la Communauté de Communes du Sud -Artois que le village a accueilli le samedi 1<sup>er</sup> mai, dans la chapelle du cimetière, de 15h à 18h Justin Lepagny, musicien, compositeur et chef de chœur. L'artiste a interprété plusieurs de ses créations. C'était l'occasion pour les habitants de Saily de redécouvrir en musique l'édifice dédié à Notre-Dame de Grâce. Toutes les mesures sanitaires étaient respectées pour que cette visite se fasse dans les meilleures conditions



**Un vaccinobus dans la commune :** Mis en service par l'ARS (agence régionale de santé) et l'Association des Maires du Pas-de-Calais il est venu 2 fois dans notre commune, en juillet et août et a permis de vacciner à chaque passage une trentaine de personnes qui étaient un peu réticentes à la vaccination.

**Le 14 juillet :** Pour la première fois, un repas simple et gratuit était organisé le soir : il a obtenu un franc succès auprès de la population du village. Il était suivi d'un feu d'artifice, qui, s'il n'avait pas la prétention de rivaliser avec ses frères des grandes villes, était très beau, selon les réactions des spectateurs prises à chaud ce jour-là.



### La ducasse :

Décidée à la dernière minute, le programme en a été allégé. Repas simple le samedi soir et apéritif le dimanche midi. On peut regretter que les enfants aient été lésés, les manèges ne s'étant pas déplacés. Nous espérons que ce sera mieux cette année ;

### Le RPI :

Mme Thuillier nous a quitté pour rejoindre l'école de Wailly. C'est Melle Campin qui la remplace désormais. Le RPI se porte relativement bien, avec ses 4 classes depuis septembre 2020. Une étude est en cours pour organiser une cantine dès la rentrée du mois d'avril.

### Les commémorations :

Le 8 mai, c'était un comité restreint qui a déposé des gerbes au monument aux morts tout comme en 2020.

Le 11 novembre, la cérémonie est redevenue normale avec défilé, dépôt de gerbes plaque Gaby, cimetière anglais et monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur et de distribution de bonbons aux enfants

### La vie des associations :

Pour la deuxième année consécutive, **les Pas de Sailly et les Tchiots Mollets de Sailly** n'ont pas pu organiser leurs randonnées qui attirent tant de monde dans notre village. Nous croisons les doigts pour qu'elles aient lieu normalement cette année. Malgré tout, les Pas de Sailly ont continué à marcher régulièrement.

Pour **la société de chasse**, moins de manifestations, pas de comptage de gibier en mars, pas de chasse à l'œuf à Pâques, pas de barbecue en juillet. C'est en septembre, que le calendrier est redevenu normal avec l'ouverture de la chasse le 19 septembre, la battue aux faisans le 24 octobre et le repas traditionnel le 27 novembre ;

**Le Comité des fêtes** : Pas de frites moules, pas de voyage, activités restreintes comme pour toutes les associations. Il a été aux côtés de la Municipalité pour la réussite du 14 juillet et de la ducasse.

Je n'oublie pas **les Anciens Combattants**. Pour eux aussi, ces deux années ont été dures. Pour tous, nous espérons que cette année sera meilleure.

**La bibliothèque** : elle a été rouverte en septembre. Annie et Christelle vous attendent tous les mardis de 16h 30 à 18h 30, n'hésitez pas à venir pour lire, jouer etc...

### Le fleurissement :



Je salue ici la commission fleurissement qui plante, embellit, s'occupe des différents parterres et de l'organisation du concours des maisons fleuries.

Le **concours des maisons fleuries** a bien été organisé avec 2 passages du jury en juillet et en septembre. Il est impossible d'organiser une cérémonie officielle pour féliciter les 17 lauréats qui sont récompensés par un bon d'achat aux serres de Sailly et un beau diplôme. Je rappelle que ce concours est ouvert à tous. N'hésitez pas à vous inscrire. Vous recevrez le formulaire d'inscription courant mai.



Quant à l'opération **Fleurir le Pas-de-Calais**, nous concourons toujours et nous avons obtenu le Bouquet d'or avec encouragements du jury. 2021 n'a pas été une année facile pour les communes qui, comme nous, ont adopté le zéro phyto depuis plusieurs années maintenant. La météo ne nous a pas aidé. Je peux même vous dire que l'employé communal n'a pris ses congés qu'en octobre, pour ne pas être débordé par l'herbe qui n'arrêtait pas de pousser.

**Le site internet :** [www.saillyaubois.fr](http://www.saillyaubois.fr) Réalisé, avec l'aide de la Communauté de Communes, il est consultable depuis le mois de septembre. Vous y trouvez tout ce qui a trait à la commune (histoire, actualités, etc...), ainsi que toute l'actualité de la Communauté de Communes. Pour le moment, je n'ai eu aucun commentaire.



### **Des dégradations, des incivilités :**

Un vitrail a subi peut-être un coup de carabine ou un jet de caillou : il est en cours de réparation pour un coût de 1271,93€, remboursé par Groupama après déduction d'une franchise de 298,56€

La pancarte obligatoire du terrain de jeux descellée et pliée : coût 107,54€, ce qui a occasionné la fermeture du terrain de jeux un mois et le mécontentement des enfants.

Le poteau Sailly-au-Bois installé sur le terrain de jeux qui, en une nuit, s'est mis à pencher comme la tour de Pise, il a été beaucoup aidé pour pencher ainsi. Il sera remis droit dès que le temps le permettra.



Le tilleul planté il y a sept ans rue aux cailloux complètement démoli, le coût pour en racheter un de la même taille : 536,40€

Ces trois dernières dégradations ont eu lieu la même semaine début juin et sont bien regrettables. Elles sont bien sûr le fait de personne.

Toutes ont fait l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie mais seront comme d'habitude classées sans suite. C'est quand même la commune, donc vous, qui payez les dégâts.



### **Des nouvelles du budget :**

Les taxes communales n'ont pas été augmentées

- Dépenses assurances personnel, bâtiments, tracteur :6973,75€ (7344,54 en 2020)
- Edf : 5371,33 contre 6533,21 en 2020
- gaz : 5213,58 contre 5338,04 en 2020
- eau : 171,37 contre 138,85 en 2020
- téléphone (mairie et école) : 1509,25 contre 1802,42 en 2020
- colis de Noël : 3891,56 € pour 64 colis
- bons d'achats pour les 36 enfants :720€



### **Un coup d'œil sur l'Etat Civil de 2021 :**

- 4 naissances
- 4 décès dont 1 qui n'habitait pas Sailly
- 1 Pacs



## Quels sont les projets 2022 :

**L'église** : finir la réfection de la toiture, il reste celle de la sacristie et du chœur. Les demandes de subvention ont été faites

**Diminuer la vitesse dans le village** : avec l'aide des services du Conseil Départemental, un projet de passer la portion de route face à l'école à 30km/h ou avec des feux comportementaux est à l'étude.



**Entretenir les chemins communaux** : commencer à utiliser la somme que rapporte la taxe à l'hectare, instaurée pour la première fois en 2021, voir ce qu'on peut faire. Il y aura des priorités, je pense au petit chemin de Souastre. Refaire un chemin dans sa totalité est hors de prix.



**Avoir une vie associative normale** : espérons que l'épidémie de Covid 19 se termine, que nous puissions nous réunir normalement, organiser des manifestations même s'il faut continuer à respecter les gestes barrières, demander le passe sanitaire, qui sont devenus notre quotidien

## N'oublions pas que 2022 est une année électorale :

Les Présidentielles : les 10 et 24 avril

Les législatives : les 12 et 19 juin



## Le recensement de la population :



Il devait avoir lieu en 2021, en raison de la pandémie, il a été reporté en 2022. Il débutera le 21 janvier et se terminera le 20 février ; c'est notre secrétaire, Mme Pruvost qui est chargée de le mener à bien. Si possible, privilégiez internet pour répondre. Il est obligatoire de répondre.

2022 est déjà sur les rails. Je tiens à remercier chacun des membres de mon équipe, les agents municipaux qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des missions que nous devons assurer et des projets que nous menons, ainsi que tous les bénévoles qui s'occupent sans compter au sein de leur association.

A tous, je leur dis simplement : Merci pour leur engagement Merci pour leur investissement Merci pour leur dévouement Merci pour leurs convictions Merci pour toutes ces valeurs partagées.

Gardons espoir que l'avenir deviendra lumineux pour nous tous et surtout pour nos enfants. Avec ces espoirs sincères je vous adresse au nom de l'équipe municipale mes meilleurs vœux pour un avenir meilleur empreint de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, dans la solidarité, la joie et le bonheur partagés, la réussite de vos projets professionnels et associatifs, que nous vainquions la pandémie. Portez-vous bien.



Vive Sailly au Bois.